

## **Protocole de référencement au Centre de régulation régional des services préhospitaliers d'urgence (CRRSPU)**

### **Critères d'inclusions :**

Intervention en contexte non urgent auprès d'un patient où un besoin de santé physique, psychosociale ou lié à une problématique de l'environnement du patient ou domiciliaire est identifié.

### **Critères d'exclusions :**

- Référé à l'urgence par un médecin;
- Patient < 6 mois;
- Patient instable selon PICTAP;
- Risque élevé de détérioration;
- Besoin évident d'un transport ambulancier;
- Danger immédiat dans l'environnement du patient et/ou domiciliaire.

- 1. Effectuer l'appréciation de la condition clinique préhospitalière et collecte de données complète.**
- 2. Valider l'intérêt du patient à une prise en charge alternative de première ligne autre que l'urgence.**
  - Si patient refuse : transport vers l'urgence
  - Si patient accepte : passer à l'étape 3
- 3. Communiquer avec le CRRSPU (418) 660-0911, poste 5000, et transmettre les données et les informations recueillies.**
- 4. Communiquer avec le Centre de communication santé des Capitales (CCSC) afin de mentionner qu'un référencement est en cours et aviser lorsqu'il est complété, c'est-à-dire lorsque vous êtes prêt à rédiger le rapport d'intervention préhospitalière (RIP).**
- 5. Lors de la rédaction, contacter le CRRSPU afin de transmettre le numéro du RIP et inscrire le numéro de dossier du CRRSPU.**

Remarque :

- En cas de doute sur la possibilité de référencement, appeler le CRRSPU pour valider.
- Les risques liés à l'environnement du patient ou domiciliaire sont variables, par exemple :
  - Insalubrité;
  - Encombrement général;
  - Risque incendie;
  - Suspicion d'abus physique ou sexuel;
  - Suspicion maltraitance;
  - Autres problématiques au jugement du technicien ambulancier paramédic (TAP).
- Lors d'une situation psychosociale en présence du SPVQ, sans problème de nature médicale, la prise en charge par PECH et le SPVQ sera priorisée à celle du CRRSPU et de l'IPS-PL.
- Lorsque vous effectuez un appel dans une résidence pour personnes âgées (RPA) ou ressource intermédiaire (RI), veuillez le préciser à l'équipe du CRRSPU.
- Lors d'un référencement avec consultation **présentielle**, un transport alternatif pourrait être fourni en cas de besoin. Une évacuation avec une civière-chaise pourrait être possible selon certaines modalités.



Douglas Eramian MD FRCPC MSc

Urgentologue

CHU de Québec - Hôpital Enfant-Jésus

Directeur médical régional - Services préhospitaliers d'urgence

Capitale-Nationale